Un projet ministériel … inacceptable et provocateur

Le projet de décret modifiant celui de 1950 sur les services hebdomadaires des enseignants que le ministère vient d'élaborer est inacceptable.
Les mesures qu'il contient conduisent à une remise en cause des missions, des services, ainsi qu'à une déqualification du métier d'enseignant, à un alourdissement de la charge de travail et à une nouvelle déréglementation de la gestion des personnels.
Nous exigeons un nouveau projet de décret pour les enseignants d'EPS qui prenne en compte :
• Le rétablissement du droit à un forfait indivisible de 3 heures dans le service hebdomadaire, consacré à l'Association Sportive pour les enseignants d'EPS.
• La réduction immédiate du service de toutes les catégories d'enseignants d'EPS, incluant le maintien du forfait d'animation de l'AS, pour aller vers un alignement sur les services des autres catégories d'enseignants.
• L'aménagement des services en fin de carrière.
• L'amélioration des diminutions de service et de l'indemnisation en cas de complément de service.
• L'abaissement des services en cas de divisions ou groupes aux effectifs chargés
• L'impossibilité d'imposer une HSA en cas d'empêchement médical.
• La reconnaissance, dans le service, des tâches pédagogiques hors enseignement (dont celle de coordonnateur de district UNSS ou de secteur FPC) et la possibilité d'être affecté auprès d'un IA ou d'un recteur pour exercer des fonctions autres que l'enseignement de l'EPS dans le second degré (CPD EPS, UNSS).
• Le respect de la qualification des enseignants d'EPS qui sont les seuls qualifiés à pouvoir dispenser cet enseignement et ne sauraient être contraints d'enseigner une autre discipline.

Nous exigeons l'ouverture de négociations immédiates qui doivent comprendre les créations d'emplois statutaires nécessaires aux besoins d'enseignement en EPS.

NOMS –Prénoms	Établissements –Villes	Signatures